

Le présent Supplément contient des informations spécifiques à PIMCO Fixed Income Source ETFs plc (la « **Société** »), qui est un fonds à compartiments multiples et à capital variable, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. **Le présent Supplément fait partie intégrante du, et doit être lu conjointement avec le, Prospectus de la Société du 12 octobre 2016 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.**

## SUPPLÉMENT

3<sup>er</sup> avril 2017

*Les termes commençant par une majuscule du présent document ont le sens qui leur est attribué dans le Prospectus.*

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

**Modifications du Prospectus portant sur (i) le remplacement du Dépositaire Brothers Harriman Trustee Services (Ireland) Limited par State Street Custodial Services (Ireland) Limited ; (ii) le remplacement de l'Agent administratif et Secrétaire Brown Brothers Harriman Fund Administration Services (Ireland) Limited par State Street Fund Services (Ireland) Limited, prenant effet à 00 h 01 (heure de Dublin) le 1<sup>er</sup> avril 2017 et (iii) la mise à jour de la section intitulée « Informations concernant le portefeuille ».**

### 1. Répertoire

Les noms et adresses des Agent administratif, Dépositaire et Secrétaire qui figurent dans le répertoire du Prospectus sont supprimés et remplacés par ce qui suit :

#### « Dépositaire

State Street Custodial Services (Ireland) Limited  
Siège social : 78 Sir John Rogerson's Quay,  
Dublin 2,  
D02 HD32,  
Irlande

#### Agent administratif

State Street Fund Services (Ireland) Limited  
Siège social : 78 Sir John Rogerson's Quay,  
Dublin 2,  
D02 HD32,  
Irlande

#### Le Secrétaire Général

State Street Fund Services (Ireland) Limited  
Siège social : 78 Sir John Rogerson's Quay,  
Dublin 2,  
D02 HD32,  
Irlande »

Les adresses de la Société et du Gestionnaire qui figurent dans le répertoire du Prospectus sont supprimées et remplacées par ce qui suit :

« Siège social : 78 Sir John Rogerson's Quay,  
Dublin 2,  
D02 HD32  
Irlande »

### 2. Gestionnaire

La dernière phrase du dernier paragraphe de la rubrique « **Gestionnaire** » dans la section du Prospectus intitulée « **Gestion et Administration** » est supprimée et remplacée par ce qui suit :

« Le Secrétaire de la Société du Gestionnaire est State Street Fund Services (Ireland) Limited. »

### 3. Dépositaire

La description du dépositaire à la rubrique intitulée «**Dépositaire** » et la section intitulée « Biographie du Dépositaire » dans la section du Prospectus intitulée « **Gestion et Administration** » sont supprimées intégralement et remplacées par ce qui suit :

#### « Dépositaire

State Street Custodial Services (Ireland) Limited a été désigné pour agir en tant que dépositaire de la Société en accord avec les termes du Contrat de Dépositaire (résumés à la rubrique « **Informations générales** »).

#### *Biographie du Dépositaire*

Le Dépositaire est une société à responsabilité limitée constituée en Irlande le 22 mai 1991 et, comme l'Agent administratif, son propriétaire ultime est State Street Corporation. Son capital social autorisé s'élève à 5 000 000 GBP et son capital émis et libéré à 200 000 GBP. En décembre 2014, le Dépositaire détenait des fonds sous sa garde pour un montant supérieur à 589 milliards USD. La principale activité du Dépositaire est la fourniture de prestations de garde et de fiducie à des organismes de placement collectif et d'autres portefeuilles. »

### 4. Agent administratif

La description de l'Agent administratif à la rubrique « **Agent administratif** » de la section du Prospectus intitulée « **Gestion et Administration** » est intégralement supprimée et remplacée par ce qui suit :

« Le Gestionnaire a délégué la responsabilité de l'administration de la Société, dont les services de comptabilité des fonds, les fonctions d'agent d'enregistrement et de secrétaire de la société à State Street Fund Services (Ireland) Limited, en vertu d'un contrat d'administration (résumé dans la section « **Informations générales** »). L'Agent administratif est chargé, entre autres, des services d'enregistrement des actions et d'agence de transfert, d'évaluation des actifs de la Société et du calcul de la Valeur nette d'inventaire par Action, ainsi que de la préparation des rapports semestriels et annuels de la Société.

L'Agent administratif est une société à responsabilité limitée constituée en Irlande le 23 mars 1992. C'est une filiale à 100 % de State Street Corporation. Le capital social autorisé de State Street Fund Services (Ireland) Limited s'élève à 5 000 000 GBP et son capital émis et libéré à 350 000 GBP. State Street Corporation est un spécialiste d'envergure mondiale de la fourniture de services d'investissement et de gestion de placements à des investisseurs internationaux sophistiqués. Le siège de State Street Corporation se trouve à Boston (Massachusetts), aux États-Unis d'Amérique. Le titre est négocié au New York Stock Exchange sous le symbole « STT ». »

### 5. Contrats importants

La description du « **Contrat d'agent administratif** » et du « **Contrat de dépositaire** » à la rubrique « **Contrats importants** » est supprimée et remplacée par ce qui suit :

« **Contrat d'agent administratif** entre le Gestionnaire et l'Agent administratif en date du 1<sup>er</sup> avril 2017 en vertu duquel celui-ci a été nommé Agent administratif pour gérer et administrer les affaires de la Société, pour le compte du Gestionnaire, sous réserve des conditions générales du Contrat d'agent administratif et de la supervision du Gestionnaire. Le Contrat d'agent administratif reste pleinement en vigueur pendant une durée initiale de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 et, par la suite, peut être résilié par l'une ou l'autre partie sur préavis écrit de 90 jours ou immédiatement sur notification écrite dans certaines circonstances comme la liquidation de l'une ou l'autre partie (sauf liquidation volontaire aux fins de restructuration ou d'amalgamation selon des modalités approuvées préalablement par écrit par la partie non défaillante) ou si un administrateur ou un auditeur est désigné concernant cette partie ou en cas de survenue d'un événement similaire sur instruction d'un organisme de réglementation habilité, d'un tribunal compétent ou autrement. Sous réserve des exigences de la Banque centrale et du Contrat d'agent administratif, l'Agent administratif a le pouvoir de déléguer ses fonctions, à condition que des activités minimum soient maintenues en Irlande conformément aux exigences de la Banque centrale.

Le Contrat d'agent administratif prévoit que le Gestionnaire indemnise et tienne hors de cause l'Agent administratif et ses administrateurs, mandataires sociaux, salariés et mandataires en cas de perte directe, de frais, dommages et de dépenses, en ce compris les honoraires professionnels et débours d'avocat raisonnables, supportés par l'Agent administratif par suite de toute plainte, mise en demeure, action, procédure ou poursuite liée à toute action ou omission de l'Agent administratif dans l'exécution de ses fonctions aux termes du Contrat d'agent administratif ou liée à l'exécution par l'Agent administratif de toute instruction qu'il croyait raisonnablement avoir été dûment autorisée par le Gestionnaire ou liée à toute action de l'Agent administratif conformément à toute instruction ou tout conseil (en accord avec le Contrat d'agent administratif), sauf si cette plainte, mise en demeure, action, procédure ou poursuite ou cette perte, ces frais, dommages ou dépenses, résultent de la violation des obligations de l'Agent administratif dans le cadre du Contrat de l'agent administratif ou de la fraude, du manquement délibéré, de l'imprudence, de la mauvaise foi ou de la négligence de l'Agent administratif ou de ses administrateurs, mandataires sociaux, salariés, mandataires ou représentants.

**Contrat de dépositaire** entre la Société et le Dépositaire, daté du 1<sup>er</sup> avril 2017, aux termes duquel le Dépositaire a été nommé comme Dépositaire des actifs de la Société sous la supervision de la Société. Le Contrat de dépositaire reste en vigueur pour une période initiale de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 et, par la suite, peut être résilié par l'une ou l'autre partie sur préavis écrit de 90 jours ou immédiatement, sur simple notification écrite, dans certaines circonstances comme l'incapacité du

Dépositaire à payer ses dettes à leur échéance étant entendu que le Dépositaire continue à agir en qualité jusqu'à ce que son successeur approuvé par la Banque centrale soit nommé par la Société ou que l'autorisation de la Société par la Banque centrale soit révoquée. Le Dépositaire a le pouvoir de déléguer ses fonctions mais sa responsabilité n'est pas affectée par le fait qu'il a confié à un tiers tout ou partie des actifs confiés à sa garde.

Le Contrat de dépositaire prévoit que la Société indemnise et tienne hors de cause le Dépositaire, sur les actifs du Fonds concerné, en cas d'action, procédure et plainte (en ce compris les plaintes de toute personne prétendant être le propriétaire effectif de toute partie des actifs) et en cas de pertes, dommages, revendications, frais, actions, responsabilités, poursuites, procédures ou dépenses (en ce compris les dépenses raisonnables de conseillers juridiques et professionnels) qui en résultent et qui peuvent être institués, subis ou contractés par le Dépositaire en raison de l'exécution de ses fonctions aux termes du Contrat de dépositaire, sauf lorsque ces actions, procédures, revendications, frais, mises en demeure ou dépenses résultent de l'omission, par la négligence du Dépositaire ou intentionnelle, de s'acquitter correctement de ses fonctions aux termes du Contrat de dépositaire ou de la perte d'instruments financiers détenus en garde aux termes du Contrat de dépositaire ou résultant autrement de la fraude, du manquement délibéré, de la mauvaise foi ou de la négligence du Dépositaire. Les stipulations d'indemnisation précitées s'appliquent au Dépositaire s'il a agi sur la foi d'un document ou d'une signature contrefaite ou non autorisée (à condition que le Dépositaire ait raisonnablement cru que le document avait été autorisé ou que la signature était authentique). »

## 6. Informations concernant le portefeuille

Les informations qui suivent forment un nouveau paragraphe inséré immédiatement après l'actuel troisième paragraphe de la section du Prospectus intitulée « Informations concernant le portefeuille ».

« Nonobstant toute disposition contenue dans la présente section, la Société peut, à sa discrétion, communiquer (ou non), sur demande d'un Actionnaire d'un Fonds (ou de son agent ou délégué dûment désigné), les participations du Fonds ou autres informations (par exemple données ou statistiques sur les risques) à cet Actionnaire (ou à son agent ou délégué dûment désigné) qui ne sont pas accessibles au public et de manière plus fréquente si l'Actionnaire (ou son agent ou délégué dûment désigné) a conclu un contrat avec la Société ou le conseiller en investissement qui régit la communication de ces informations. Dans la mesure où la Société fournit des informations de participation ou d'autres informations non accessibles au public à un Actionnaire dans un Fonds, la Société fournira les mêmes informations relatives aux placements ou autres informations à tout autre Actionnaire dans le Fonds sur demande, à condition que ledit Actionnaire (ou son agent ou délégué dûment nommé) ait conclu un accord avec la Société ou le Conseiller en investissement, qui régit la communication de ces informations. »

## 7. Définitions

Les définitions qui suivent, figurant dans la section du Prospectus intitulée « **Annexe 1 Définitions** » sont intégralement supprimées et remplacées par ce qui suit :

« **Agent administratif** » désigne State Street Fund Services (Ireland) Limited à partir de 00 h 01 (heure de Dublin) le 1<sup>er</sup> avril 2017 et tout successeur désigné conformément aux exigences de la Banque centrale.

« **Dépositaire** » désigne State Street Custodial Services (Ireland) Limited à partir de 00 h 01 (heure de Dublin) le 1<sup>er</sup> avril 2017 et tout successeur désigné conformément aux exigences de la Banque centrale.

## 8. « Annexe 6 - Délégation des fonctions de garde du Dépositaire »

« **Annexe 6 - Délégation des fonctions de garde du Dépositaire** » est supprimée intégralement et remplacée par ce qui suit :

« Le Dépositaire a délégué les fonctions de garde décrites à l'Article 22(5)(a) de la Directive sur les OPCVM à State Street Bank and Trust Company dont le siège social est sis Copley Place 100, Huntington Avenue, Boston, Massachusetts 02116, États-Unis d'Amérique, qu'il a désigné comme dépositaire secondaire mondial.

À la date du présent prospectus, State Street Bank and Trust Company, en sa qualité de dépositaire secondaire mondial, a désigné des dépositaires secondaires locaux au sein du réseau State Street Global Custody Network tels qu'identifiés ci-dessous.

### Marché

Albanie  
Argentine  
Australie  
Autriche

### Dépositaire secondaire

Raiffeisen Bank sh.a.  
Citibank NA  
Hongkong and Shanghai Banking Corporation Ltd.  
Deutsche Bank AG

Bahreïn  
Bangladesh  
Belgique  
Bénin  
Bermudes  
Fédération de Bosnie-Herzégovine  
Botswana

HSBC Bank Middle East  
Standard Chartered Bank  
Deutsche Bank AG, Pays-Bas  
Standard Chartered Bank Côte d'Ivoire  
HSBC Bank Bermuda Limited  
UniCredit Bank d.d  
Standard Chartered Bank Botswana Limited

Brésil	Citibank N.A. – Succursale de São Paulo
Bulgarie	Citibank Europe plc, succursale de Bulgarie
	UniCredit Bulbank AD
Burkina Faso	Standard Chartered Bank Côte d'Ivoire
Canada	RBC Investor Services Securities Cage
	State Street Trust Company Canada
Chili	Itaú CorpBanca S.A.
Chine – Marché des Actions A	HSBC Bank (China) Company Limited
	China Construction Bank
	Industrial and Commercial Bank of China
	Bank of China
Chine – Marché des Actions B	HSBC Bank (China) Company Limited
China - Shanghai -Hong Kong Stock Connect	Standard Chartered Bank (Hong Kong) Limited
	Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited
	Citibank N.A.
Colombie	Cititrust Colombia, S.A. <i>Sociedad Fiduciaria</i> .
Costa Rica	Banco BCT
Croatie	Privredna banka Zagreb dd
	Zagrebacka banka d.d.
Chypre	BNP Paribas Securities Services, S.C.A., Athènes
République tchèque	Československá Obchodní Banka A.S.
	UniCredit Bank Czech Republic and Slovakia, a.s.
Danemark	Skandinaviska Enskilda Banken AB (SEB)
	Nordea Danmark, Filial of Nordea Bank AB
Égypte	HSBC Bank Egypt S.A.E.
Estonie	AS SEB Pank
Finlande	Skandinaviska Enskilda Banken AB (Publ) (SEB)
	Nordea Bank AB (publ), succursale de Finlande
France	Deutsche Bank AG, Pays-Bas
République de Géorgie	JSC Bank of Georgia
Allemagne	Deutsche Bank AG
	State Street Bank International GmbH
Ghana	Standard Chartered Bank Ghana Limited
Grèce	BNP Paribas Securities Services, S.C.A.
Guinée-Bissau	Standard Chartered Bank Côte d'Ivoire
Hong Kong	Standard Chartered Bank (Hong Kong) Limited
Hongrie	UniCredit Bank Hungary Zrt.
	Citibank Europe plc
Islande	Landsbankinn hf
Inde	The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited
	Deutsche Bank AG
Indonésie	Deutsche Bank A.G.
Irlande	State Street Bank and Trust Company
Israël	Bank Hapoalim B.M.
Italie	Deutsche Bank S.p.A.
	Intesa Sanpaolo (ISP) Financial Institutions - Transactions Services
Côte d'Ivoire	Standard Chartered Bank
Jamaïque	Scotia Investments Jamaica Limited
Japon	The Hongkong and Shanghai Banking Corporation, succursale du Japon (HSBC)
	Mizuho Bank, Ltd
Jordanie	Standard Chartered Bank succursale de Shmeissani
Kazakhstan	JSC Citibank Kazakhstan
Kenya	Standard Chartered Bank Kenya Limited
République de Corée	Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited
	Deutsche Bank AG Investor Services
	HSBC Bank Middle East Limited
Koweït	AS SEB Banka
Lettonie	HSBC Bank Middle East agence principale
Liban	SEB Bankas
Lituanie	Standard Bank Limited
Malawi	Standard Chartered Bank Malaysia Berhad
Malaisie	Deutsche Bank (Malaysia) Berhad
Mali	Standard Chartered Bank Côte d'Ivoire
Île Maurice	Hongkong and Shanghai Banking Corp. Ltd.
Mexique	Banco Nacional de México S.A. (Banamex)

Maroc	Citibank Maghreb
Namibie	Standard Bank Namibia
Pays-Bas	Deutsche Bank AG, Pays-Bas
Nouvelle -Zélande	The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Ltd.
Niger	Standard Chartered Bank Côte d'Ivoire
Nigeria	Stanbic IBTC Bank Plc.
Norvège	Skandinaviska Enskilda Banken
	Nordea Bank AB (Publ), filial I Norge
Oman	HSBC Bank Oman S.A.O.G.
Pakistan	Deutsche Bank A.G.
Panama	Citibank, N.A.
Pérou	Citibank del Perú S.A
Philippines	Deutsche Bank AG
Pologne	Bank Handlowy w
	Bank Polska Kasa Opieki S.A.
Portugal	Deutsche Bank AG, Pays-Bas
Porto Rico	Citibank, N.A. Puerto Rico
Qatar	HSBC Bank Middle East Limited
Roumanie	Citibank Europe plc, Dublin – Succursale de Roumanie
Russie	AO Citibank
Arabie Saoudite	HSBC Saudi Arabia Limited
Sénégal	Standard Chartered Bank Côte d'Ivoire
Serbie	Unicredit Bank Serbia JSC
Singapour	United Overseas Bank Limited (UOB)
	Citibank, N.A.
République de Slovaquie	UniCredit Bank Czech Republic and Slovakia, a.s.
Slovénie	UniCredit Banka Slovenija d.d.
Afrique du Sud	Standard Bank of South Africa Limited
	FirstRand Bank Limited
Espagne	Deutsche Bank SAE
Sri Lanka	The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited
Republika Srpska	UniCredit Bank d.d
Swaziland	Standard Bank Swaziland Limited
Suède	Skandinaviska Enskilda Banken
	Nordea Bank AB (publ)
Suisse	UBS Switzerland AG
	Credit Suisse (Switzerland) Ltd.
Taiwan	Deutsche Bank AG
	Standard Chartered Bank (Taiwan) Limited
Tanzanie	Standard Chartered Bank Tanzania Limited
Thaïlande	Standard Chartered Bank (Thai) Public Company Limited
Togo	Standard Chartered Bank Côte d'Ivoire
Tunisie	Union Internationale de Banques (UIB)
Turquie	Citibank A.Ş.
	Deutsche Bank, A.Ş.
Ouganda	Standard Chartered Bank Uganda Limited
Ukraine	PJSC Citibank
Émirats Arabes Unis -	HSBC Bank Middle East Limited
Abu Dhabi Securities Exchange (ADX)	
Émirats Arabes Unis - DFM	HSBC Bank Middle East Limited
Émirats Arabes Unis - Dubai International Financial Center (DIFC)	HSBC Bank Middle East Limited
Royaume-Uni	
États-Unis	State Street Bank and Trust Company
Uruguay	State Street Bank and Trust Company
Venezuela	Banco Itau Uruguay S.A.
Vietnam	Citibank N.A.
Zambie	Hongkong & Shanghai Banking Corp. Ltd.
Zimbabwe	Standard Chartered Bank Zambia Plc
	Stanbic Bank Zimbabwe Limited

**Date : 3<sup>er</sup> avril 2017**